

**DEPARTEMENT DES
LANDES
COMMUNE DE MEES**

**Nombre de conseillers en
fonction :
19**

**Nombre de conseillers présents :
16**

**Nombre de votants
15**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Sophie IRIGOYEN, Maire**

Présents : M SOUBLIN Jean, Mme BONVALLET Hélène, MM LAFONT Gilles, BERGEY Nicolas adjoints, M. OHACO Éric, Mme DEBRUE Marie-Eve, M DURQUETY Didier, Mme DELORD Alexandra, M NASSIET Vincent, GASSIS Sandra, M PEREIRA Tony, Mmes THOURY Héloïse, RAILLARD Nathalie, LARSON Christine,

Absents et Procurations

Mme HICAUBE Céline procuration à M IRIGOYEN Sophie

Absents : Mme SERRA Charlotte, Mme FOURNIER Nelly, M PARANT Emmanuel

ORDRE DU JOUR

- Contrat Natura 2000 Rapace Forêt des Barthes de Mées
- Signature mandat CPIE
- Convention cigognes
- Divers

M LAFONT Gilles est nommé secrétaire de séance

Début de séance : 19h30

Délibération N°1 : CONTRAT NATURA 2000 – Rapace Forêt des Barthes de Mées

Madame le Maire expose au conseil :

La commune souhaite préserver 3 parcelles de chênes centenaires dans la forêt des Barthes communales d'une surface de 13.6 ha : parcelles forestières 44, 45 et 46 correspondants à la une partie de la parcelle cadastrale ZB 32

Ces parcelles figurent dans le programme de coupe géré par l'ONF.

La politique environnementale préconise des plantations d'arbres et le maintien ou la création d'îlots de fraîcheurs

Vu la présence de nombreuses espèces protégées d'intérêt communautaire.

Vu le diagnostic qui a confirmé les forts enjeux de conservation

Vu l'appel à projets 2025 « Dispositif 73.04.03 Contrats Natura 2000 » - Plan Stratégique Régional FEADER de la Nouvelle-Aquitaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE avec 15 voix pour et 1 abstention (M OHACO Eric) d'autoriser Mme le maire à signer :

- Le contrat Natura 2000 sur les sites FR7200720 et FR7210077 Barthes de l'Adour intitulé « *Conservation d'une chênaie alluviale et de ses espèces associées à Mées* » et qui concerne 13.6 ha des parcelles forestières 44, 45 et 46 de notre plan d'aménagement forestier dans l'objectif de laisser vieillir les arbres et l'îlot sans aucune intervention sylvicole durant 30 ans (2025-2055).

L'aide sera d'un montant maximum de 4500€/ha pour les 30 ans soit **61 200 €**. En tant que collectivité territoriale, la commune assumera un autofinancement de 20%.

- La convention de mandat permettant à l'animateur Natura 2000 des sites, le CPIE Seignanx et Adour de déposer auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine la demande de contrat

Délibération N°2 CONVENTION avec la SNCF – mise en œuvre des mesures compensatoires du projet de régénération des caténaires Midi

Madame le maire expose au conseil :

Dans le cadre du remplacement des poteaux caténaires en ogives de la ligne 655000, dans le département des Landes (40), entre les PK 155 et 156 au niveau des communes de Rivière-Saas-et-Gourby, de Saubusse, d'Angoumé et de Mées, SNCF Réseau sollicitera une demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement. Cette demande vise le déplacement des nids de cigognes installés sur les ogives caténaires vers des plateformes d'accueil positionnés en dehors des emprises ferroviaires (soit sur des poteaux de substitution, soit directement dans les arbres) en compensation des travaux de régénération des poteaux caténaires de la ligne ferroviaire. Ainsi, il a été convenu que ces plateformes artificielles seraient positionnées sur du foncier communal à proximité de l'implantation initiale des nids déplacés dans une logique de compensation.

Un partenariat est envisagé au titre d'une convention entre SNCF Réseau et LE PROPRIETAIRE sur le territoire de la commune de Mées. Il vise à assurer la pérennité de la mesure visant le déplacement des nids de cigognes réalisé par SNCF Réseau et la mise en œuvre des plateformes de compensation, sur des poteaux comme dans des arbres.

Cette convention porte sur les futures compensations à réaliser pour couvrir l'intégralité des nids déposés se trouvant sur la commune de Mées, après obtention de l'autorisation ad hoc.

Les plateformes artificielles seront situées sur les parcelles AE 45, ZA 20, ZA 36, ZC 11, ZC 12, ZC 14, et ZC 16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Mme le maire à signer la convention relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires du projet de régénération des caténaires Midi sur la commune de Mées

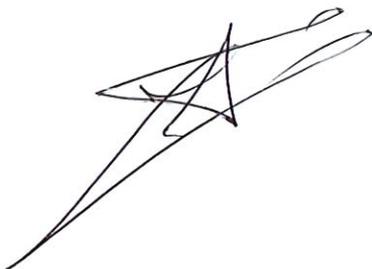
Divers :

Madame Le Maire informe d'une réouverture de classe à la rentrée 2025-2026, après en avoir fermée une cette année.

Madame Delord informe que sur le tronçon de la voie verte entre la station d'épuration et « les pelles », des jeunes font du rodéo en moto. Madame Le maire indique qu'elle informera la communauté d'agglomération du Grand dax ainsi que la Gendarmerie

Madame Debrue demande s'il sera possible de classer les ogives de la voie ferrée en patrimoine communal. Madame Le Maire répond que la SNCF envisage ces travaux pour changer les caténaires. Madame Debrue souhaite pour le côté historique du village récupérer une ogive. Madame Le Maire en fera la demande.

Secrétaire de séance
Gilles LAFONT



Mme le Maire,
Sophie IRIGOYEN,



